

L'UDAF DE PARIS PUBLIE LES RÉSULTATS DU CALCUL DE SON INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2026 SUR LES DONNEES DE L'ANNEE 2025.

Les entreprises de 50 à 250 salariés ont l'obligation de publier le résultat de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avant le 01^{er} mars de chaque année.

Cet index est calculé à partir de 4 indicateurs sur l'année 2025 :

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (*40 points*)
2. L'écart du taux d'augmentation individuelle de salaire entre les femmes et les hommes (*35 points*)
3. Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année lors d'un retour de congés maternité (*15 points*)
4. Le nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (*10 points*)

Concernant l'UDAF de Paris

Le nombre de salarié pris en compte pour le calcul de l'index s'élève à 150 salariés pour l'année 2025.

1. L'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de **37/40** – L'écart est en faveur des hommes.
2. L'indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes est de **25/35**. L'écart est favorable envers les hommes.
3. L'indicateur relatif au pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congés maternité est de **0/15**, car il n'y a pas eu d'augmentations salariales pour l'ensemble des salariés de retour de maternité/adoption..
4. L'indicateur relatif au nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations est de **05/10**. Les femmes sont sur-représentés.

Conclusions : La note globale de l'index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour 2025 est de 67/100.